



Adveniat regnum tuum

Dieu protège la France!

Mardi 30 mai. — SAINT FERDINAND

LUNDI 29 MAI 1911

La journée

Aujourd'hui lundi a eu lieu la véritable rentrée de la Chambre. Cette fin de session s'annonce comme devant être particulièrement laborieuse.

Un décret rendu sur la proposition du ministre des Colonies modifie l'organisation centrale de ce ministère.

Les fêtes religieuses du Millénaire Normand ont commencé à Rouen dimanche avec un plein succès. Mgr Touchet, dans un très beau discours, a chanté une hymne à la Normandie, disant que la France a donné à la Normandie et que la Normandie a donné à la France.

L'« Observatore Romano » publie ce soir une Lettre Encyclique de Pie X concernant la loi de Séparation portugaise.

Les élections législatives ont eu lieu hier en Portugal. Les monarchistes avaient été mis hors d'état de se présenter avec quelques chances de succès. Aussi se sont-ils abstenus.

Avant de quitter le Mexique, le général Blas a mis 700 rebelles en déroute. Un Cabinet de conciliation a été formé.

La loi sur les retraites ouvrières

En tête de sa Correspondance mensuelle et avant quelques renseignements pratiques, le Secrétariat social de Paris publie la note suivante intitulée: « En face de la loi »:

La loi des retraites ouvrières, à peine entrée dans la période d'exécution, a hélas! de graves difficultés. Ce n'est pas seulement dans les milieux ouvriers que l'opposition se manifeste, mais les travailleurs eux-mêmes émettent contre la nouvelle législation des critiques venant de craintes, de défiance, de méfiance, de méfiance, de méfiance, de méfiance.

Il faut reconnaître que ces critiques sont, pour une large part du moins, fondées. Ce fut, évidemment, une erreur d'organiser l'assurance-ancienneté au lieu de l'assurance- invalidité; ce fut une erreur de prévoir plus de prestations qu'il n'y en avait; ce fut une erreur de prévoir plus de prestations qu'il n'y en avait.

C'est sous cette impression qu'après avoir erré joyeusement à travers les rues parisiennes, nous pénétrons sous les voûtes de Notre-Dame, comble comme aux plus beaux jours.

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Paris

La France a dignement fêté, hier, la sainte libératrice, pavoisements, illuminations, cortèges, cantates, cérémonies religieuses, panégyriques, et surtout communications et prières, rien n'a manqué à sa glorification nationale.

Vénération et reconnaissance: tels étaient les sentiments qui dominaient les cœurs dans la moitié de la semaine précédente, tout le long de la semaine précédente, avec le joyeux entrain et la patriotique ferveur, si pittoresquement décrits par l'inimitable « Pierre l'Ermite », dans les modestes ménages ouvriers comme dans les splendides salons de la vraie aristocratie.

Vénération pour les incomparables vertus de la jeune bergère qui, transformée par la grâce d'en haut en héroïne indomptable et en guerrière consommée, entreprit et mena à bien, à l'étonnement admiratif de la cour et de l'armée française, comme à la stupeur douloureuse des troupes ennemies, cette incroyable épopée qui, en quelques semaines, par Orléans délivré, conduisit « le roi de Bourges » à la cathédrale de Reims et aux splendeurs du sacre.

L'Église a solennellement proclamé et couronné l'héroïsme de ces vertus, et l'on ne sait, en effet, ce qu'on doit le plus admirer en Jeanne, tant sont sublimes sa vive et tendre pitié, sa foi ardente et vigoureuse, sa pureté sans atteinte, sa vaillance toute virile, sa bonté de jeune fille, son énergie de héros, sa pureté sans mesure, son inébranlable confiance en Dieu.

Le peuple a le sentiment de ces choses qui ressortent si éloquentement de la simple lecture des gestes de Jeanne. C'est pourquoi on l'a si splendidement fêté, les monuments publics qui n'avaient pu enlever leurs grands drapeaux tricolores se soulevant à l'Église, son indéfectible confiance en Dieu.

Vénération mêlée de vive reconnaissance, car plus on étudie la situation dans la première moitié du XV^e siècle, plus on relit le dramatique récit de la glorieuse chevauchée de Jeanne, plus on s'arrête étonné de la grandeur du service qu'elle a, par la grâce de Dieu, rendu au pays. Elle l'a sauvé, elle l'a ressuscité.

L'intrépide Dunois, dont le témoignage en cette matière a une incomparable valeur. De son témoignage, en effet, il résulte que « l'entreprise d'Orléans a été réussie, par Jeanne, dans des circonstances et dans des conditions qui tiennent du miracle; Jeanne a su prendre, sur le champ de bataille, des initiatives qui ne peuvent s'expliquer par des raisons humaines; elle a été guérie miraculeusement de ses blessures; ses conseils, pour décider de la campagne sur la Loire, sa maîtrise et sa clairvoyance pour diriger les forces royales vers Reims, alors que les ministres venaient pour l'entreprise de Normandie, ces faits ne peuvent résulter de simples pensées d'une bergère; elle a prédit les défaites des Anglais; ses meurs et son caractère, sa pureté, sa dignité, son courage et son intelligence, au milieu des camps et des combats, sont révélés de sa mission » (HANOYAN).

A Dieu, auteur du miracle, et à Jeanne, sa fidèle exécutrice, vont la gratitude et l'admiration sans bornes du vrai peuple de France, et la fête d'hier était un incomparablement éloquent « merci ».

C'est sous cette impression qu'après avoir erré joyeusement à travers les rues parisiennes, nous pénétrons sous les voûtes de Notre-Dame, comble comme aux plus beaux jours.

Et, une surprise nous attendait. Au lieu du panégyrique habituel, l'orateur, l'abbé Vignot, annonça en effet, dès le début, qu'il allait considérer Jeanne dans ses rapports avec Paris. Et pendant les deux tiers de son discours, au long d'une histoire dont il n'arrondissait aucun angle et qu'il agrava même du souvenir sanglant de toutes les autres pages lugubres de la ville qui a fait tant de révolutions et tant de martyrs, il rappela que Paris fut le lieu du premier échec de Jeanne et prit l'initiative de sa condamnation.

Ce fut d'une hardiesse apostolique peu commune. De fait, il est bien vrai que lorsque, à la fin d'août 1420, Jeanne d'Arc arrivait devant les murs de Paris, « la capitale du royaume », elle avait un immense désir d'y pénétrer. Et cependant elle échoua, elle est blessée, elle doit se contenter désormais de décrire un cercle autour de la cité sans y pouvoir pénétrer. C'est pour elle l'heure qui sonne toujours à un moment pour chacun de nous,

l'heure pathétique, par excellence, celle de l'épreuve, celle du malheur que Dieu veut pour un bien supérieur. Mais voici qui est plus triste encore, Paris fournit à Rouen les juges et les soi-disant raisons de la condamnation. Ici, l'abbé Vignot, en une page acerbée mais trop vraie, stigmatisa toutes les erreurs des intellectuels parisiens, de l'ancienne et de la nouvelle Sorbonne: gallicanisme, esprit d'opposition, esprit frondeur, esprit de moquerie, lutte contre l'intervention surarriétaire, nihilisme, paganisme, esprit parisien, sont flagellés tour à tour. L'orateur, à ces péchés des canonistes, juristes et autres intellectuels, joint la passion de la foule pour la chanson et la caricature. Et il montre dans l'histoire de l'époque comment Jeanne fut victime des uns et des autres.

Il y a, grâce à Dieu, un « esprit parisien » qui ne rentre pas dans le cadre de la condamnation générale. Mais, cette réserve faite, la condamnation est vraie, et les coupables n'ont qu'à faire leur médicament.

Mais voici, en finale, une page qui soulage et console. C'est à Paris, c'est en cette basilique Notre-Dame, que, vingt-six ans après la condamnation de Rouen, le mari de Jeanne vint au pied de l'autel demander la révision du procès. Jeanne retrouvée alors, et l'Église en qui elle avait toujours cru, « petite ultramontaine » lorsqu'elle en appela au Pape, et la vraie France. Le Pape, par ses envoyés, la réhabilita, et la France l'accabla.

Paris, en particulier, lui vova un tel culte que, lors même que toutes les autres villes l'oubliaient, Paris ne cessera de la louer, de la féliciter, de l'acclamer, de la prier.

Nous sommes sortis de Notre-Dame, après l'étreinte des souvenirs angoissants, sous une invincible impression d'espérance. Cette basilique Notre-Dame elle-même, dans sa rigide et majestueuse immobilité, rappelle, par les spectacles pleins de contraste dont elle fut témoin, combien l'opinion française est mobile. Après avoir participé à la condamnation, Paris a pris l'initiative de la réhabilitation de Jeanne, qui, après cinq siècles, devait logiquement aboutir à sa glorification par l'autorité ecclésiastique.

A cette glorification, Dieu répondra, si nous savons le mériter par notre généreuse activité et nos prières, en accordant à la Bienheureuse de renouveler l'acte qui l'a immortalisée. Une autre délivrance est nécessaire aujourd'hui, celle de l'oppression des consciences.

Notre ami Reverdy, dans le si gracieux article de la Croix illustrée, rappelait que l'étendard de Jeanne d'Arc représentait une colombe portant en son bec une banderole avec ces mots: « De par le Roi du ciel ». « De par le Roi du ciel », elle chassa l'Anglais et sauva le territoire. « De par le Roi du ciel », elle fera l'union de tous les bons, elle chassera les tyrans des consciences et nous rendra, dans la liberté religieuse pleinement reconquise, la paix et la prospérité.

Comment ne pas ajouter deux protestations: l'une contre l'intervention de la police dans la pacifique manifestation des jeunes gens venant déposer leurs couronnes aux statues de Jeanne d'Arc, l'autre contre le Matin disant que « cinq cents personnes environ assistaient » à la cérémonie de Notre-Dame. Les nefs étaient absolument pleines; il n'est pas nécessaire d'être grand mathématicien pour calculer que 5 ou 500 personnes étaient présentes. Et voilà comment on écrit l'histoire!

ROME Audiences pontificales La nouvelle école de musique sacrée De notre correspondant particulier, le 29: Le Pape a reçu dimanche Mgr Moury, auditeur de Rote pour la France, Mgr Laperrière, protonotaire, puis les supérieurs, professeurs et élèves de la nouvelle école de musique sacrée.

Souscription exceptionnelle pour le Denier de Saint-Pierre Report: 80 500 fr. 55. Mlle Bourgeois, à S. 30 fr. — Anonyme, 40 fr. — Comtesse des Waziers, à L., 40 fr. — Une famille de Roubaix, 20 fr. — Mme Zobel, 20 fr. — Une famille de Roubaix, pour une prière, 20 fr. — Un enfant de Marie Terlinde du Juin, 20 fr. — Paroisse Dominicaine, Dunkerque, 20 fr. — Une mère et sa fille, à Br., 15 fr. — A. M. P., à Br., 10 fr. — M. D. Epinal, au Saint-Père, à L., 20 fr. — M. et H.-B., 30 fr. — Anonyme, à Br., 20 fr. — M. et H.-B., 30 fr. — Anonyme, à Br., 20 fr. — M. et H.-B., 30 fr. — Anonyme, à Br., 20 fr. — M. et H.-B., 30 fr. — Anonyme, à Br., 20 fr.

La santé de nos évêques Mgr Pelgé La Semaine religieuse de Poitiers publie ces nouvelles alarmantes: L'état s'aggrave lentement. L'affaiblissement a progressé depuis quelques jours et augmente nos inquiétudes. Plus que jamais, nous sollicitons les prières du clergé et des fidèles. Le Saint-Père a, plusieurs fois, envoyé sa bénédiction au vénéré malade dans les termes les plus touchants.

Une encyclique pontificale sur les événements portugais Rome, le 29 mai 1911. L'Observatore Romano publie ce soir la Lettre Encyclique adressée par le Pape aux évêques du monde entier, sur la loi de Séparation portugaise. En voici le résumé: Le Pontife, en termes vigoureux, mais éreints et complètement objectifs, déplore les attentats commis au Portugal contre l'Église. Il commence par rappeler comment, à peine le régime républicain eut-il été proclamé, le gouvernement provisoire inaugura toute une série de dispositions animées de l'esprit anticlérical le plus avancé. Le Pape rappelle donc la violente destruction de tous les Ordres religieux dont les membres furent expulsés de la manière la plus brutale et la plus barbare, la suppression des jours de fête de la religion catholique, l'abolition du serment religieux, l'interdiction d'enseigner la doctrine chrétienne dans les écoles publiques, l'introduction du divorce, la destitution arbitraire des évêques de Porto et de Béja.

En face de tant de mesures odieuses, le Saint-Siège a conservé, au contraire, une attitude de patience et de longanimité, s'abstenant de tout acte qui pût sembler hostile au gouvernement portugais. Aujourd'hui, cependant, le gouvernement portugais a mis le comble à son œuvre antireligieuse par la publication de la loi de Séparation de l'État et des Églises. Le Pontife ne peut se taire plus longtemps, mais il se sent obligé par les devoirs de son ministère à dénoncer au monde entier l'énormité de cette loi.

L'Encyclique entreprend alors l'examen détaillé de la loi. Elle observe comment et est proclamée l'apostasie de l'État d'aveu de Dieu, et comment y est répudiée la religion catholique, cette religion qui a rendu glorieuse la nation portugaise et qui est la religion professée par la quasi-totalité des citoyens. Toutefois, l'État, une fois séparé de l'Église, on aurait dû, par une conséquence logique nécessaire, laisser à l'Église elle-même la liberté et les droits que la loi commune reconnaît à tout citoyen et à toute association licite.

Mais plus grave encore et plus pernicieuse est l'oppression et la tyrannie qui est le résultat de la séparation exercée dans le domaine spirituel. La hiérarchie ecclésiastique est complètement déconnue et privée de toute espèce d'intervention dans l'organisation du culte dont sont chargées des corporations de bienfaisance, dépendant entièrement de l'autorité civile. Bien plus, le Pape déplore les atteintes à la liberté de religion et de culte, la loi sanctionne explicitement l'incapacité absolue des ministres de la religion tant à être élus comme membres des jurés ou Commissions paritaires, qu'à faire partie de la direction d'administration des corporations susdites.

Le Pape déplore enfin la suppression de la liberté de religion et de culte, la loi sanctionne explicitement l'incapacité absolue des ministres de la religion tant à être élus comme membres des jurés ou Commissions paritaires, qu'à faire partie de la direction d'administration des corporations susdites. L'Encyclique énumère ensuite quelques-unes des principales restrictions qui sont infligées à la liberté de l'Église, lesquelles sont non seulement en contradiction ouverte avec les principes de liberté proclamés par la loi, mais absolument indignes de l'importer quel peuple civilisé. Ainsi est-il défendu sous des peines graves d'imprimer, même par la voie des journaux, ou de publier, même à l'intérieur des Églises, l'imprime quel acte des autorités ecclésiastiques, sans avoir obtenu préalablement le placet de l'État; il est interdit de mettre à l'impression quel signe religieux sur les façades des édifices privés, etc.

Enfin, la loi tend à détacher l'Église portugaise de la communion avec le Pontife romain, et à exclure l'intervention du Saint-Siège dans les choses religieuses de la nation. Pour ces raisons, le Pontife condamne solennellement la loi et la déclare nulle et de nulle valeur en tout ce qui offense les droits inaliénables de l'Église.

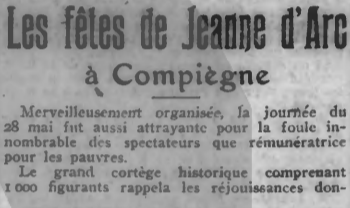
La santé de nos évêques Mgr Pelgé La Semaine religieuse de Poitiers publie ces nouvelles alarmantes: L'état s'aggrave lentement. L'affaiblissement a progressé depuis quelques jours et augmente nos inquiétudes. Plus que jamais, nous sollicitons les prières du clergé et des fidèles. Le Saint-Père a, plusieurs fois, envoyé sa bénédiction au vénéré malade dans les termes les plus touchants.

Mgr Pelgé est au plus mal. Depuis ce matin, le Chiquet de la cathédrale vient de résumer près de lui les prières des agonisants. On ne croit pas qu'il puisse passer la nuit.

Mgr Laurans De la Haute-Loire de Cahors? Les dernières nouvelles de Sa Grandeur sont de plus en plus satisfaisantes. Le repos et la continuation du régime sévère, aujourd'hui pourtant mitigé, produisent leurs bons effets.

A Lourdes Seize trains formant cinq pèlerinages, avec environ 7500 pèlerins, sont venus à Lourdes durant la semaine dernière. C'étaient: L'Union des Conférences de Saint-Vincent de Paul de Tarbes, Lourdes et Bagnères-de-Bigorre; le diocèse de Valence (Espagne); le National belge du printemps, le collège de l'Immaculée-Conception de Paris, l'Autriche-Hongrie.

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Compiègne Merveilleusement organisée, la journée du 29 mai fut aussi attrayante pour la foule innombrable des spectateurs que rémunératrice pour les pauvres.



AUX FÊTES DE COMPIÈGNE Le roi d'armes (comte de Jumilhac)

ment la bannière de Jeanne d'Arc et se rendent dans la tribune d'honneur où ils sont bientôt suivis par les seigneurs et les descendants de leurs litiges. C'est alors qu'après chœurs et musiques succèdent dans un cadre merveilleux les différentes phases des tournois d'antan: départs, présentation des heaumes, écus et bannières, serment, quintaine, Jean d'Avesnes et la Guivre, behouart, joutes et tournoi et enfin la mêlée générale des chevaliers aux armes étincelantes qui fut surtout très remarquable et très applaudie.

La distribution des récompenses par la dame de la cour et le salut final précéderont le début de retour. Temps superbe, excellente journée pour tous, sans incident, et du meilleur augure pour le 5 juin prochain.

119 000 francs d'amende Depuis plusieurs années, Mlle Maria Rey, qui a 37 ans et habite rue Saint-André des Arts, fabrique avec du tabac de la régie des cigarettes à la main, qui sont assurément très supérieures à celles de nos manufactures nationales.

On a souvent besoin d'un plus petit que soi Hier, avait lieu la distribution des prix de l'Association philotechnique de Neully-sur-Seine. Le préfet de la Seine, invité à la présider, délégué à sa place le secrétaire général qui, lui-même, demanda au directeur des affaires départementales de le remplacer.

Les noms normands A l'occasion du millénaire de la Normandie, M. Albert Petit vient de publier une histoire de cette province. Nous y voyons comment, dans l'onomatopée normande actuelle, reviennent les noms des compagnons de Roland; à ces noms on a simplement ajouté le mot « ville », qui désignait alors une exploitation rurale. Et ces noms se retrouvent surtout dans les limites de la Normandie primitive, soit entre la Bresle et la Dives. Voyez, dans le

De Bouffandeau à Steeg

On sait que, la veille de la mort de M. Berteaux, le Conseil des ministres avait décidé de prendre l'initiative d'une loi de défense de l'école laïque. La terrible catastrophe n'a pas empêché le gouvernement, et c'est aujourd'hui fondé que le F. Steeg, le très pur littérateur ministre de l'Instruction publique, déposa son projet sur le bureau de la Chambre.

Il comporte un article unique qui s'exprime ainsi: Seront punis d'une amende de 16 à 200 francs, et d'un emprisonnement de six jours à deux mois, ou d'une de ces deux peines, ceux qui, par dons, promesses, violence, voies de fait, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, ou par tout autre moyen de contrainte, auront provoqué directement ou indirectement les élèves de l'enseignement primaire public, soit à se soustraire aux exercices réglementaires de l'école publique. L'article 463 du Code civil est applicable aux délits visés dans le paragrahe précédent.

Dépêché le texte Bouffandeau 1. Naturellement la Commission de l'enseignement va être appelée à revoir et à corriger cette ébauche, et nos amis, qui savent leur devoir, ne manqueront pas de soulever des nouvelles de loagues et nécessaires discussions.

d'Avesnes suivi de la Guivre, dames de la cour, chevaliers du tournoi, enfin, arrière-garde à cheval et bannière de saint Michel — s'est rendu par le Rond Royal, la place du Château et les principales artères de la cité somptueusement pavoisées, à l'Hôtel de Ville où, en passant, chevaliers et figurants jetèrent des fleurs au pied de la statue de la vaillante guerrière. Arrivé route de Soissons, dans la lice qui contourne le cortège se rendit en bataille devant les tribunes occupées par plus de 3000 spectateurs. Les attourés de la ville reçurent solennel-

lement la bannière de Jeanne d'Arc et se rendent dans la tribune d'honneur où ils sont bientôt suivis par les seigneurs et les descendants de leurs litiges. C'est alors qu'après chœurs et musiques succèdent dans un cadre merveilleux les différentes phases des tournois d'antan: départs, présentation des heaumes, écus et bannières, serment, quintaine, Jean d'Avesnes et la Guivre, behouart, joutes et tournoi et enfin la mêlée générale des chevaliers aux armes étincelantes qui fut surtout très remarquable et très applaudie.

La distribution des récompenses par la dame de la cour et le salut final précéderont le début de retour. Temps superbe, excellente journée pour tous, sans incident, et du meilleur augure pour le 5 juin prochain.

GAZETTE

119 000 francs d'amende Depuis plusieurs années, Mlle Maria Rey, qui a 37 ans et habite rue Saint-André des Arts, fabrique avec du tabac de la régie des cigarettes à la main, qui sont assurément très supérieures à celles de nos manufactures nationales.

On a souvent besoin d'un plus petit que soi Hier, avait lieu la distribution des prix de l'Association philotechnique de Neully-sur-Seine. Le préfet de la Seine, invité à la présider, délégué à sa place le secrétaire général qui, lui-même, demanda au directeur des affaires départementales de le remplacer.